



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

O.981.0-5

EUROF 1 / 01

Notification  
aux Gouvernements des États parties à la  
Convention relative à la constitution d'EUROFIMA,  
Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire,  
conclue à Berne le 20 octobre 1955

---

## **MODIFICATION DES STATUTS**

### **Admission des Chemins de fer de la République slovaque (ZSR) comme actionnaires d'EUROFIMA**

Le 15 juin 2001, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, tenue à Zagreb, a décidé d'admettre les Chemins de fer de la République slovaque en tant qu'actionnaires d'EUROFIMA, moyennant la cession à ce réseau de 520 actions des Chemins de fer néerlandais SA.

L'Assemblée a ensuite approuvé la nouvelle répartition du capital-actions en adoptant un nouveau texte de l'article 5 des Statuts de la Société.

Ces décisions sont entrées en vigueur immédiatement, soit le 15 juin 2001.

La présente notification est faite en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexe: - procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2001  
- nouvelle version du 15 juin 2001 de l'article 5 des Statuts d'EUROFIMA

Berne, le 28 juin 2001